

Les niveaux de pouvoir en Belgique



La Belgique est une monarchie et un État fédéral avec **six niveaux de pouvoir** : communal, provincial, communautaire, régional, fédéral et européen.



L'État fédéral

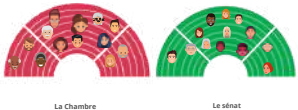


L'État fédéral est le niveau de pouvoir **le plus important**. Il prend des décisions qui concernent **l'ensemble des habitants et habitantes** de Belgique.

Composition de l'État fédéral:



Le Roi



Le Parlement :
La Chambre des Représentants et le Sénat



Le Gouvernement :
le Premier Ministre, les ministres et secrétaires d'État



Des cours et tribunaux

Compétences de l'État fédéral :

La défense nationale,
la justice,
les affaires étrangères,
les finances,
la sécurité sociale,
la santé,
la carte de stationnement, etc.

Ces entités exercent 3 types de pouvoir

- Législatif (le Roi et le Parlement)
- Judiciaire (le Roi et le Gouvernement)
- Exécutif (cours et tribunaux)



Avec le soutien de

La Wallonie

La Direction
equal.brussels

La Commission
communautaire
française

La Région
Bruxelles-Capitale

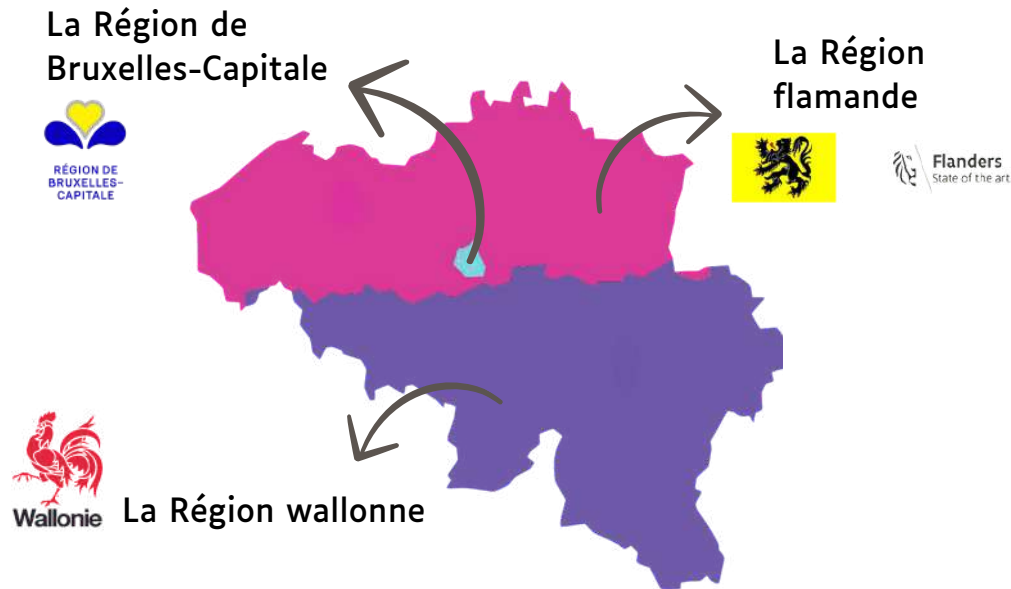
La Fédération
Wallonie-Bruxelles



Les niveaux de pouvoir en Belgique

Les Régions

La Belgique est divisée en **3 régions** avec un Parlement et un Gouvernement dans chacune d'entre elles :



Compétences des Régions :

L'économie,
l'aménagement du territoire,
les logements,
les travaux publics,

l'emploi,
l'énergie,
les transports
et l'environnement.

Avec le soutien de



Les Communautés

La Belgique est divisée en **3 communautés linguistiques** avec un Parlement et un Gouvernement dans chacune d'entre elles :

- 1 La Fédération Wallonie-Bruxelles 
- 2 La Communauté flamande 
- 3 La Communauté germanophone 

Compétences des Communautés :

La culture,
la jeunesse
et l'enseignement.

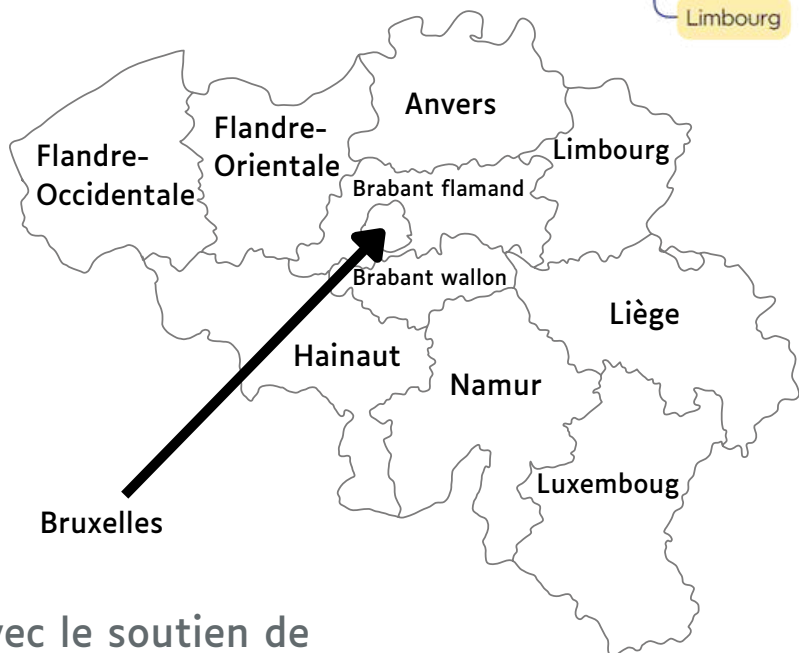
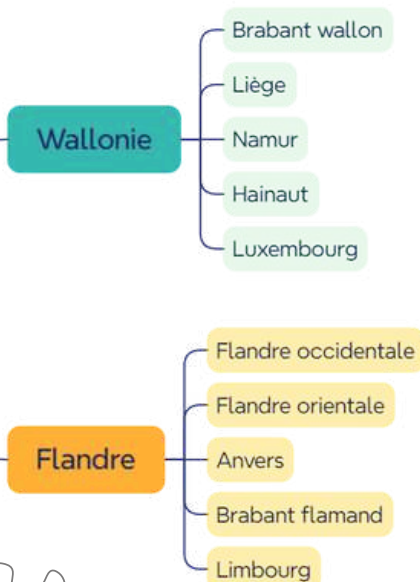


Les niveaux de pouvoir en Belgique



Les Provinces

La Belgique est divisée en **10 provinces**



Les provinces sont autonomes mais elles sont soumises à l'État fédéral, aux communautés et aux régions.

Chaque province a son chef-lieu avec son Gouverneur ou sa Gouverneure.

Composition de la province :

- > Le Conseil provincial élu par le peuple tous les 6 ans
- > Le Collège provincial (Wallonie) = Gouverneur + 6 députés élus par le Conseil provincial
- > Le gouverneur provincial
- > La Députation (Flandre) = Gouverneur + 6 députés élus par le Conseil provincial

Compétences des provinces :

Les règlements provinciaux, le budget provincial, l'enseignement, la médecine préventive, la politique sociale, les infrastructures sociales et culturelles,

l'environnement, l'économie, le transport, le logement, les travaux publics, etc.

Avec le soutien de

La Wallonie

La Direction
equal.brussels

La Commission
communautaire
française

La Région
Bruxelles-Capitale

La Fédération
Wallonie-Bruxelles



Campagne Esenca - L'inclusion par le vote : soyez le changement !

Les niveaux de pouvoir en Belgique

Les Communes

La Belgique est divisée en **581 communes**.
Chacune est dirigée par **un Bourgmestre ou une Bourgmestre**.

Les communes sont **contrôlées** par l'État fédéral, les communautés, les régions et les provinces.

Il existe :

300 communes en **Flandre**

262 communes en **Wallonie**, dont 9 sont situées dans la Communauté germanophone

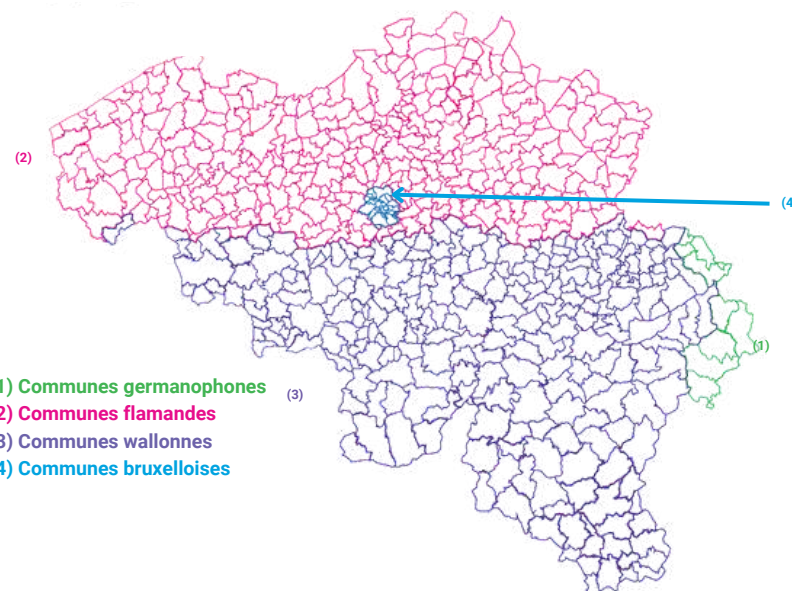
19 communes à **Bruxelles**



Les compétences des communes :

Elles relèvent de tout ce qui est relatif aux **besoins** des habitants et habitantes : les travaux publics, les logements, la voirie, l'enseignement, etc.

Les communes sont également chargées du maintien de **l'ordre public**, de la **gestion de l'état civil** et de la tenue des **registres de la population**.



Avec le soutien de

La Wallonie



La Direction
equal.brussels



La Commission
communautaire
française



La Région
Bruxelles-Capitale



La Fédération
Wallonie-Bruxelles



Campagne Esenca - L'inclusion par le vote : soyez le changement !